RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

synapse
Réseau national des acteurs
de l'écologie industrielle et territoriale

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

L'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT)

Le concept, les avantages et les aides pour les entreprises

Olivier BENOIT, ADEME

23/03/2021

L’EIT, qu’est-ce que c’est ?

Cf. vidéo de présentation ADEME

EIT : un des sept piliers de l'économie circulaire

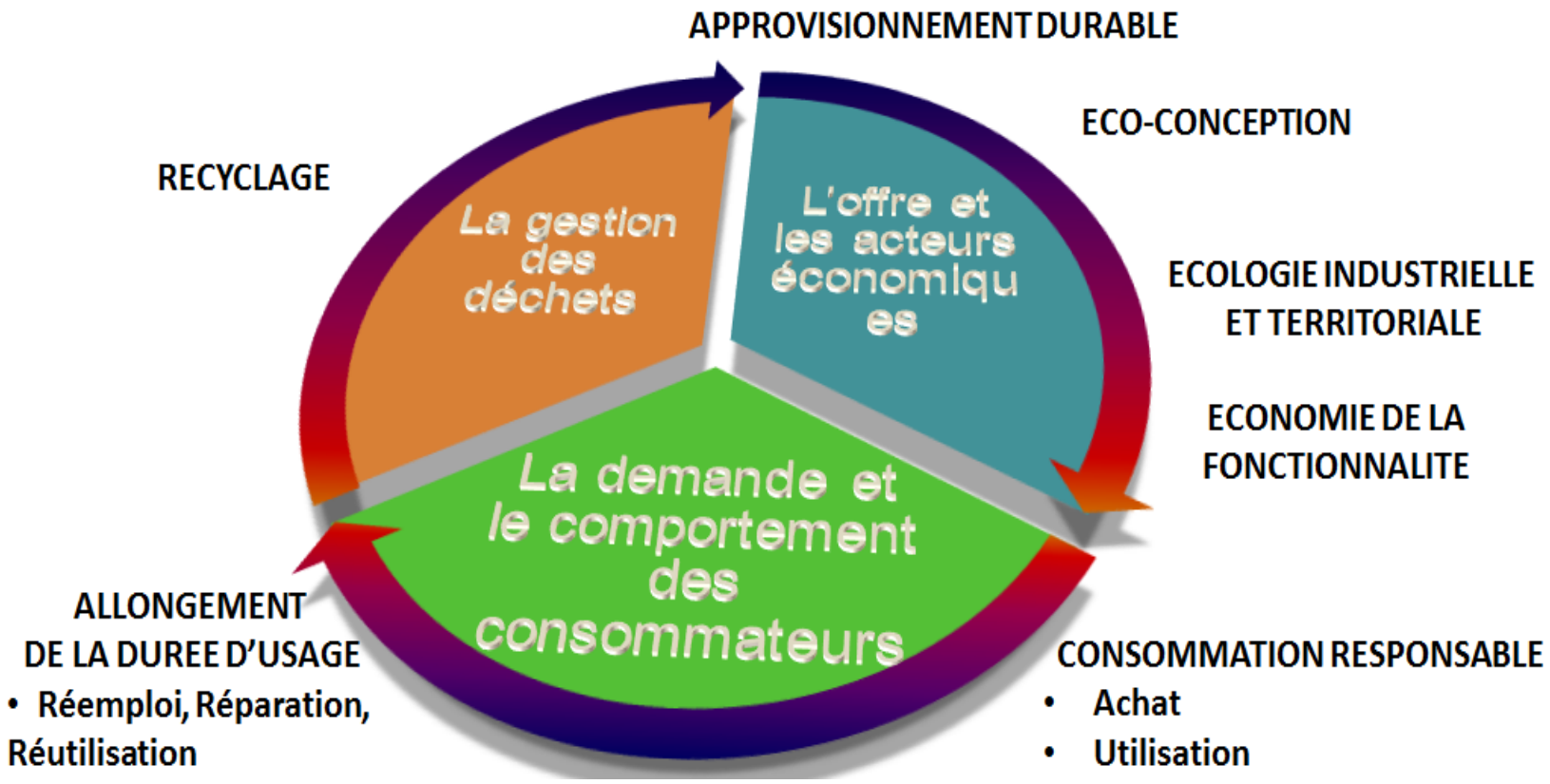

Concept

stratégie de développement durable qui s'inspire du fonctionnement des écosystèmes naturels

Organisation, à l'échelle industrielle, caractérisée par une utilisation optimale des ressources et un taux important de recyclage de la matière et de l'énergie.

Partage d'un certain nombre de moyens, de services et d'équipements (gestion collective des déchets, achats groupés, logistique commune, etc.).

Actions qui peuvent être mises en places

On en distingue quatre :

- **les synergies de substitution** :
- **les synergies de mutualisation :**
- **Le partage d’équipements et de services** :
- **la création de nouvelles activités** :

Intérêts pour les entreprises

- Atteindre la conformité réglementaire
- Réaliser des économies d'échelles (achats groupés, collecte de déchets mutualisée,…),
- Réduction des coûts de transport
- Maitrise des couts de traitement des déchets
- générer éventuellement des revenus par la vente de sous-produits
- améliorer l'image de l'entreprise
- Créer des dynamiques entre entreprises.

Intérêts pour les collectivités

- Réduction des impacts environnementaux et de la consommation de ressources naturelles
- Création d'activités, de filières et de services
- Renforcement de l'ancrage territorial avec une valorisation des ressources locales
- Développement de l'attractivité des zones d'activités ou du territoire (offre de services / complémentarités)
- Mise en œuvre d'une stratégie de développement local (circuits courts)
- Création d'un outil d'animation auprès des acteurs économiques.

Freins dans la mise en place de l'EIT

- Méconnaissance des flux dans sa propre structure
- Difficulté de transmission des informations (Données considérées comme sensibles voire confidentielles)
- Culture de concurrence plutôt que de coopération (tant toutefois à diminuer).
- Contraintes réglementaires (statut de déchets, aux installations ICPE, transport des déchets),
- Contraintes techniques (effluents et produits connexes difficiles à valoriser),
- Contraintes locales propres à chaque territoire (contexte économique et industriel, enjeux environnementaux, culture de la coopération, maturité)

Facteurs-clés de succès de ces démarches collectives inter-entreprises

Le rôle-clé de l'animateur EIT : facilitateur, tiers de confiance

Des temps de rencontre efficaces : ateliers inter-entreprises, visites d'entreprises, etc.

De multiples partenaires à mobiliser au sein de la gouvernance du projet :

- Collectivités, syndicats déchets, élus
- Relais des entreprises (associations de zones, CCI, CMA, etc.)
- Acteurs du développement économique
- Industriels leaders
- …

Le réseau SYNAPSE lancé en 2018

www.reseau-synapse.org

synapse
Réseau national des acteurs
de l'écologie industrielle et territoriale

1 équipe d'animateurs dédiés

+ 1 plateforme numérique (fille de www.economiecirculaire.org)

- Agenda / Actu
- Notes de veilles
- Ressources (études…)
- Vidéos
- Annuaire (~600)
- 24 communautés de travail

Un Comité d'Orientation multipartite pour piloter le réseau et définir ses orientations stratégiques :

- MTES, DGE, OREE, INEC, CCIF, CPME, APCA, Régions de France
- Représentants régionaux

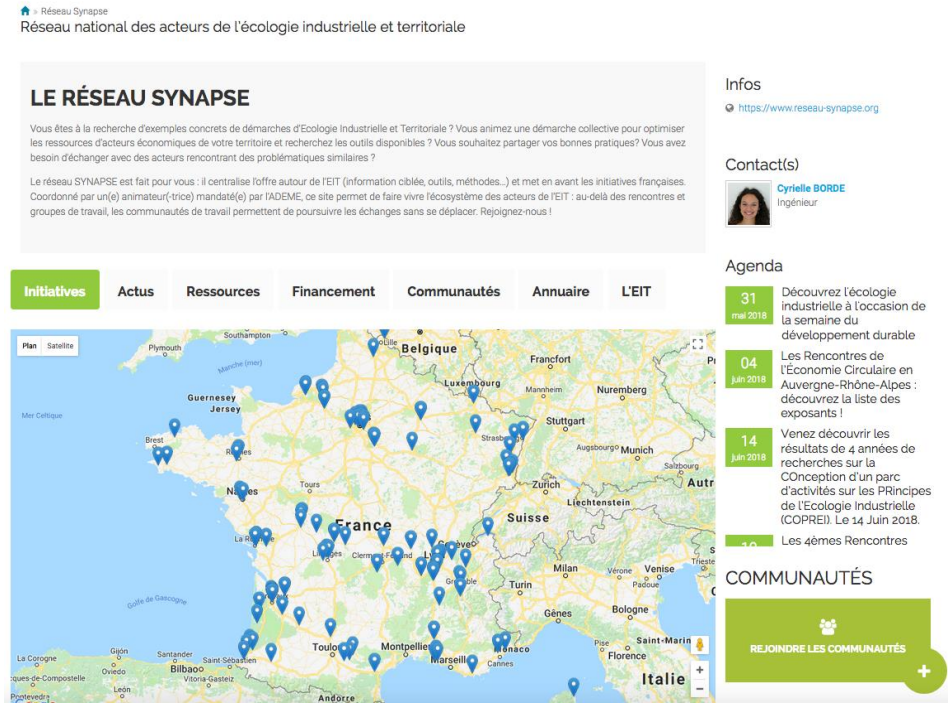

Des groupes de travail (GT) :

- Nomenclature nationale des flux de démarches EIT
- Pérennisation des DEIT
- EIT & développement éco

Des webinaires :

- EIT & Covid : argumentaires pour relancer les entreprises

Des rencontres nationales

-> Rencontres Francophones de l'EIT les 6-7 octobre 2020

3. Quelles aides de l’ADEME ?

Initier sa démarche EIT : via une étude de préfiguration

L'étude devra intégrer :

- Analyse des forces/faiblesses/opportunités du territoire
- Analyse du jeu d'acteurs en présence sur le territoire
- Choix du(des) territoire(s) de mise en œuvre
- Choix de la structure porteuse de l'animation de la démarche
- Analyse de la gouvernance
- Elaboration du programme d'actions prévisionnel sur 3 ans
- Identification des moyens et budget prévisionnel

Aide possible :

50 à 70% des dépenses éligibles

Plafond de dépenses éligibles : 100 000 €

Lancer sa démarche EIT : via un poste d'animateur EIT

Fonds Economie circulaire de l'ADEME

Programmes d'actions des relais de mobilisation

- Éligibilité des programmes de mobilisation et animation EIT à l'échelle d'un territoire
- Structure porteuse : groupement/association d'entreprises, collectivité, …

Aides forfaitaires cumulatives

- Aides au petit équipement lié à la création du poste : 15 k€ la 1ère année;
- Aide aux dépenses internes de personnel : 24 k€ par Equivalent Temps Plein Travaillé par an;
- Aide aux dépenses externes liées à la communication : 20 k€ max par an et par structure.

Durée : 3 ans avec éventuelle possibilité de reconduction

Financer études et animateur EIT

https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/subvention-etudes-prefiguration-dune-demarche-decologie-industrielle-territoriale

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME

AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Merci